



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 novembre 2024, le Président du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, conformément aux dispositions du code de l'environnement, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général du Programme Pluriannuel de Gestion 2024 - 2033 des cours d'eau des bassins versants du Gabas, du Bahus et du Louts sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

**L'enquête sera ouverte**  
**du vendredi 13 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 inclus**  
sur les communes de Sedzère (64160) et Claracq (64330).

L'enquête publique s'ouvrira à la mairie de Sedzère, désignée comme siège de l'enquête. Un exemplaire du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairies de Sedzère et de Claracq.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, consigner leurs observations, propositions et contrepropositions sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par écrit, ou par voie électronique, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête

**[Mairie de Sedzère, 12 chemin de l'église 64160 Sedzère - Mail : [mairie.sedzere@wanadoo.fr](mailto:mairie.sedzere@wanadoo.fr)].**

Les observations du public seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, du dossier soumis à l'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

### **MmeBernadette CRAVERO**

est nommée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire.

### **M. Michel DABADIE**

est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Pau. Il remplacera le titulaire en cas d'empêchement et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites et orales des intéressés en mairies de :

Mairie de Sedzère :

**- Le vendredi 3 janvier 2025 de 09 h 00 à 12 h 00**

**- Le vendredi 17 janvier 2025 de 09 h 00 à 12 h 00**

Mairie de Claracq :

**- Le vendredi 3 janvier 2025 de 16 h 30 à 19 h 00**

**- Le vendredi 17 janvier 2025 de 16 h 30 à 19 h 00**

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance en mairies de Sedzère et Claracq, au siège du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, ainsi qu'à la direction départementale des Pyrénées-Atlantiques (service gestion et police de l'eau), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions devront en exprimer la demande auprès de ses services.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques est l'autorité compétente pour déclarer d'intérêt général le Programme Pluriannuel de Gestion 2024 - 2033 des cours d'eau des bassins versants du Gabas, du Bahus et du Louts sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.